

La République désemparée. 1912 : Jaurès et l'insécurité

Marion Fontaine*

*Maître de conférences en
histoire contemporaine à
l'Université d'Avignon

« Partout, dans la France abaissée, dans la République désemparée, c'est une marée lourde et visqueuse de réaction qui monte dans les cœurs et les cerveaux ». ¹ Tel est, aux yeux de Jaurès, le résultat de la frénésie journalistique qui accompagne au printemps 1912 les méfaits de la « bande à Bonnot » et culmine avec l'exécution par la police de Jules Bonnot à Choisy-le-Roi le 28 avril, puis la mort de ses derniers complices à Nogent-sur-Marne les 14 et 15 mai 1912. La vie et la mort des « bandits en auto » alimentent sur le plan médiatique, politique et judiciaire une vague de « panique morale » et concentrent le débat sur l'éventualité d'une « crise de la répression », sur la trop grande douceur des mœurs et la faiblesse des lois républicaines face aux criminels et autres « apaches ». ²

Ce n'est pas la première fois que Jaurès est confronté à un tel argumentaire. Déjà en 1907-1908, lors du débat qui manque de conduire à l'abolition de la peine de mort ³, le leader socialiste s'indigne de la violence de la campagne de presse menée contre cette abolition et de la sauvagerie collective qui est ainsi entretenue : « Et les foules se laissent griser de

1. « Une honte », *L'Humanité*, 10 mai 1912. L'ensemble des articles tirés de *L'Humanité* et évoqués ici est accessible à travers la bibliothèque numérique Gallica (gallica.bnf.fr). L'article précité a été publié dans *Jean Jaurès. Cahiers trimestriels*, « Face à la violence politique. De la résistance au XX^{ème} siècle », n° 153, juillet-septembre 1999, p. 91-92 avec une présentation de Julia Mongeal, « Jaurès, la presse et le crime », p. 93-96.

2. Outre l'article de Julia Mongeal, voir surtout les travaux de Dominique Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995 ; *Crime et culture au XIX^{ème} siècle*, Paris, Perrin, 2000, p. 271-297.

3. « Abolir la peine de mort. Le débat parlementaire de 1908 », présentation par Robert Badinter, Madeleine Reberieux, Gilles Candar, *Jean Jaurès. Bulletin de la Société d'Études Jaurésiennes*, n° 126, 1992.



La République
désemparée.
1912 : Jaurès
et l'insécurité

passions sauvages [...] et la société s'empoisonne tout entière du virus qu'elle prétend éliminer par la seule violence ». ⁴ Il conjure également les républicains de tenir fermes sur leurs principes face à des réactionnaires à l'affût de la moindre défaillance. Mais cette fois, c'est en vain. La guillotine reprend du service en 1909, sur fond de « retour à l'ordre », de tensions sociales, de renouveau nationaliste à l'intérieur, et de montée des menaces de guerre à l'extérieur.

Dans un tel contexte, l'intervention du dirigeant de la SFIO ne doit bien sûr pas être surestimée. En 1912, le député Jaurès, l'animateur de la II^{ème} Internationale a, si l'on ose dire, bien d'autres chats à fouetter que la délinquance, qu'il s'agisse de la lutte pour la paix, du combat pour la représentation proportionnelle ou encore des relations tumultueuses avec les socialistes révolutionnaires. Reste qu'il s'attarde bel et bien à plusieurs reprises sur le malaise, réel ou supposé, dans la sécurité publique. ⁵ Ses articles manifestent une position qui est considérée jusqu'à aujourd'hui, et là encore non sans débats, comme propre à la gauche : la dénonciation de l'affolement entretenu par les médias, l'insistance sur la prévention et l'éducation opposées à la répression et à un durcissement législatif indéfini. Toute l'analyse ne peut cependant se borner à souligner ce côté classique et l'éternel recommencement du débat prévention/ répression. Loin de relever d'on ne sait quel angélisme bêlant, la position jaurésienne interroge, derrière la question de l'insécurité, l'ordre républicain ⁶ et les ambivalences que ce concept recouvre.

UNE IMPUISSANCE ?

« “Défendons-nous”, hallucinons les cerveaux et les cœurs ; demandons à la société française de répudier toutes les lois humaines sur le sursis, sur la libération conditionnelle, que ce fut son honneur de promulguer ; dénonçons comme des lâches, comme des traîtres, les jurés qui ont cru équitable, après examen des circonstances, un verdict de pitié. (...) Appliquons s'il le faut la torture aux condamnés ; arrachons les ongles aux transportés par le rétablissement des poucettes ; et fraillons, flétrissons comme des complices des assassins,

4. « Sauvagerie », *L'Humanité*, 17 février 1907.

5. « Contre le crime », *L'Humanité*, 29 mars 1912 ; « Une honte », *L'Humanité*, 10 mai 1912 ; « Un imprudent », *L'Humanité*, 12 mai 1912 ; « Le châtement », *L'Humanité*, 13 mai 1912.

6. Pour un autre éclairage sur ce débat, voir Gilles Candar, Manuel Valls, *La gauche et le pouvoir. Juin 1906 : le débat Jaurès-Clémenceau*, Paris, Fondation Jean Jaurès, coll. « Les Essais », octobre 2010.



La République
désemparée.
1912 : Jaurès
et l'insécurité

tous les hommes qui demanderont à la nation de ne pas s'affoler, de ne pas se dégrader. "Défendons-nous, défendons-nous" ». ⁷

Jaurès résume ici en quelques phrases à charge le discours dominant structuré et porté depuis plusieurs années par la presse de masse et par quelques députés qui se sont faits un commerce de la sécurité (ainsi l'ex-nationaliste et antidreyfusard Georges Berry). L'affaire Bonnot vient porter à son paroxysme cette rhétorique sécuritaire et rend presque immuables les éléments qui la composent : la mise en avant d'une hausse de la délinquance, son imputation à « l'humanitarisme » des juges et en général à une trop grande indulgence pour les criminels au détriment des victimes, l'appel, en guise de remède, au durcissement et à une plus grande sévérité des peines au nom de la défense de la société. ⁸

En 1912, les grands traits de ce discours sont déjà bien rodés, mais la nouveauté est que le débat atteint alors le cœur de l'institution judiciaire. ⁹ Même si elle ne le mentionne pas nommément, il est probable en effet que l'ironie de Jaurès a une cible précise, en l'occurrence le procureur auprès de la cour d'appel de Lyon, Guillaume Loubat. Ce dernier s'est fait connaître l'année précédente en diagnostiquant une « crise de la répression ». Celle-ci, loin d'être due seulement à des problèmes d'application, à la sensiblerie ou à l'incompétence des juges, serait selon lui à la fois le révélateur et le fruit du dysfonctionnement de l'ensemble du système pénal républicain. La République, depuis son affermissement et par un libéralisme mal compris, aurait été trop douce : des lois telles que la libération conditionnelle (1885), le sursis à l'emprisonnement (1891), l'instruction contradictoire (1897), le relèvement de la majorité pénale (1906) auraient conduit à priver d'effets la répression et à la rendre inefficace. Au début du mois de mai, le procureur Loubat, faute d'être en mesure de s'attaquer aux lois, décide au moins de faire pression sur les juges de son ressort, en leur annonçant que désormais leur avancement sera conditionné à leur degré de fermeté. Ce genre de consignes lui vaut les foudres du garde des Sceaux (Aristide Briand) et nourrit durant tout le mois de mai une intense controverse, la majorité de la presse se rangeant, à l'exception des journaux socialistes et syndicalistes, aux côtés du « courageux magistrat ».

7. « Une honte », *L'Humanité*, 10 mai 1912.

8. Dominique Kalifa, *L'encre et le sang*, *op. cit.*, p. 236 et suivantes.

9. Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX^{ème} siècle*, *op. cit.*, p. 271-297 ; Julia Mongeal, « Jaurès, la presse et le crime », *op. cit.*, p. 94.



La République
désemparée.
1912 : Jaurès
et l'insécurité

Cette majorité enjoint donc le régime républicain d'assurer la sécurité de la Cité, de défendre plus vigoureusement les citoyens. Certains arguent en outre que les vols des « bandits en auto », les meurtres et autres déprédations, sont aussi le fruit d'une trop grande complaisance envers les idées, en l'occurrence celles du mouvement anarchiste, avec lesquelles les principaux responsables de la bande à Bonnot passent pour entretenir une certaine proximité. Comme le note cependant Jaurès, la pente se fait ici bien glissante : de l'anarchisme, l'accusation se déporte facilement vers le socialisme, voire vers les idées progressistes dans leur ensemble.¹⁰ Le député radical Raoul Péret n'affirme-t-il pas que ce sont les idées socialistes subversives qui ont conduit au crime ? Comment s'étonner alors que des nationalistes à la Léon Daudet remontent plus loin, pointent la responsabilité de « l'école sans Dieu » dans la crise de l'autorité et traquent la ressemblance entre Maximilien Robespierre et Jules Bonnot ?

« A un peuple ainsi affolé, ainsi abêti par la peur, toute foi en la race humaine et en l'avenir n'apparaît que comme une dangereuse chimère, comme une meurtrière illusion. Il ne comprend même plus que le progrès est la condition de l'ordre. Il se méfie de la justice et de la liberté comme d'un piège, de l'idéal comme d'une duperie. Et si vous lui demandez de travailler à la transformation nécessaire du monde, au progrès de la science et de la démocratie, à l'avènement d'un ordre social plus juste, d'un régime international moins barbare, il vous soupçonne de préparer la revanche de Bonnot et de protéger Garnier ».¹¹

LA CONFUSION

Pour Jaurès, les républicains de gouvernement, radicaux et modérés qui forment la fluctuante majorité issue des élections législatives de 1910 commettent une faute en versant dans ce genre de dénonciation, en suivant leurs adversaires réactionnaires sur ce terrain. Ils cèdent à leur tour à la tentation autoritaire qui avait déjà saisi les républicains opportunistes au moment des attentats anarchistes du début des années 1890, leur avait fait voter les lois liberticides dénoncées par la gauche comme des « lois scélérates », sur fond de confusion délibérément entretenue entre terroristes, militants ouvriers et ennemis

10. « Un imprudent », *L'Humanité*, 12 mai 1912 ; « Le châtement », *L'Humanité*, 13 mai 1912.

11. « Une honte », *L'Humanité*, 10 mai 1912.



La République
désemparée.
1912 : Jaurès
et l'insécurité

de la République.¹² Mais le problème n'est pas seulement cette faute ; il tient aussi et surtout dans l'aveuglement devant ce que révèle l'affaire de la « bande à Bonnot » et devant ce qui constitue pour Jaurès la véritable menace pesant sur l'ordre républicain.

De quoi cet ordre souffre-t-il le plus ? De la mollesse des lois et des habitudes du régime républicain ? Ou, au contraire, de l'insuffisante républicanisation de ce régime, du fait que persistent en lui des institutions et des pratiques bien peu conformes à l'esprit républicain et de surcroît inefficaces ? La « bande à Bonnot » n'a réussi à semer la panique, dit en substance Jaurès, que parce qu'une presse capitaliste, avide de sang et de mélodrame, a fait d'une affaire banale de vols en bande organisée un événement sans précédent. Mais cela n'aurait pas si bien réussi sans l'impéritie des forces policières. Après que les socialistes ont refusé de voter des crédits supplémentaires à ces dernières, Jaurès l'assène sans ménagement : la police de Monsieur Lépine (le préfet de police de Paris)¹³ n'a rien vu, rien su, rien organisé. Loin d'innover sur le plan des techniques policières, elle « s'est créée, au dessus du Parlement et du Conseil municipal, au dessus des pouvoirs publics, un régime d'irresponsabilité, de routine et de réclame ».¹⁴ Elle a préféré se complaire dans les manœuvres, les provocations, la surveillance d'une classe ouvrière cataloguée comme le danger par excellence et le « passage à tabac » des militants (Jaurès lui-même a pris un coup à la sortie d'un meeting).¹⁵ Sans doute la virulence de l'accusation tient-elle à la distance qu'élu et militants socialistes conservent, jusqu'à la guerre et même après, à l'égard de certains rouages du pouvoir. La critique n'en pose pas moins clairement le problème que constitue, et pour l'efficacité policière, et pour le rapport avec la population, la focalisation sur certaines catégories (ici les militants ouvriers ou encore les nomades) érigées en menace.

Mais le désordre gît plus encore pour Jaurès dans les esprits, et en particulier dans ceux de républicains trop faibles assurément, mais d'une faiblesse qui se marque surtout dans leur confusion politique et dans l'amointrissement de leurs principes. Comme le

12. Voir sur ce point le célèbre discours de Jaurès du 21 novembre 1893, dit discours de la « vieille chanson » (reproduit dans *Cahiers Jaurès*, n° 169-170, 2003, p. 67-83).

13. Jean-Marc Berlière, *Le préfet Lépine : vers la naissance de la police moderne*, Paris, Denoël, 1993. Voir également les travaux de Quentin Deluermoz et sa thèse de doctorat, *La police en tenue dans l'espace parisien (1854-1914) : la construction d'un ordre public*, Université de Paris I, 2006.

14. « Contre le crime », *L'Humanité*, 29 mars 1912.

15. « Les fautes s'accumulent », *L'Humanité*, 4 mai 1911.



La République
désemparée.
1912 : Jaurès
et l'insécurité


remarquait l'historienne Madeleine Rebérioux, la période 1910-1914 atteste la décomposition de l'esprit et de la vie parlementaire.¹⁶ On entre dans une nouvelle phase d'instabilité gouvernementale ; une majorité parlementaire en principe de gauche produit parfois des gouvernements orientés à droite. Les radicaux paraissent les champions de cette indécision, espérant un jour dans le retour du « Bloc des Gauches », c'est-à-dire le rapprochement avec les socialistes, ralliant une autre fois, ainsi au Conseil municipal de Paris, une « majorité d'ordre », de conservatisme plutôt. A ce désordre politique répond le vague dans les idées, les manquements à l'intégrité du principe républicain. Au début des années 1890, observe Jaurès, une partie des radicaux s'étaient élevés pour protester contre les « lois scélérates » et en général les discours de panique et de calomnie lancés par la réaction ; désormais certains de ces mêmes radicaux abondent dans le sens de tels discours. Ils donnent raison à leurs adversaires réactionnaires et démontrent la faiblesse de la République, à travers celle dont font preuve les républicains : « C'est donc à un reniement de toute la République républicaine que sera conduit ce genre de radical par la logique de ses déductions et le poids de ses anathèmes ».¹⁷

A ce Jaurès inquiet, on pourrait rappeler que, malgré tout, Aristide Briand, en tant que garde des Sceaux, ne cède pas à la pression sécuritaire et que la vague d'affolement de 1912 est, comme beaucoup d'autres qui l'ont précédées et ensuite ont suivi, un feu de paille. Reste la dénonciation d'une confusion morale et politique en passe de devenir générale. « Quelle horreur que la vie ! »¹⁸, s'exclame le leader socialiste quelques mois plus tard : les ennemis de la guerre apparaissent comme des traîtres, les défenseurs des principes comme des lâches, les humanistes comme des niais et Bonnot, comme le Vautrin de Balzac, prend le masque de la subversion sociale pour justifier ses rapines. On le voit, le Jaurès des dernières années ne peut être réduit à la figure bénigne et un peu mièvre que l'on dessine parfois. Pour paraphraser Gramsci, le pessimisme de l'intelligence se dispute chez lui à l'optimisme de la volonté. S'il connaît les « instincts mauvais » et les renoncements qui à ses yeux nourrissent le désordre, il pense qu'il est toujours possible d'y remédier mais il faudrait, il faudra, estime-t-il, du courage, authentique celui-ci.

16. Madeleine Rebérioux, *La République radicale ?*, Paris, Seuil, 1975, p. 133-134.

17. « Le châtimeur », *L'Humanité*, 13 mai 1912.

18. « Incertitudes », *L'Humanité*, 3 décembre 1912.



La République
désemparée.
1912 : Jaurès
et l'insécurité

« Il faudra du courage au pays pour réaliser les réformes nécessaires : Elargir et prolonger l'école [...] assainir et éclairer les taudis ; refouler l'alcoolisme [...] développer une immense réforme sociale qui suggère un autre idéal de la vie que la lutte effrénée des appétits et des convoitises ; instituer une police à la fois démocratique et moderne, scientifiquement outillée pour la prévention et la recherche du crime, mais respectant assez la liberté des citoyens et l'action collective des travailleurs pour que la classe ouvrière l'estime comme une sauvegarde au lieu de la détester et de la mépriser ; faire qu'elle soit moins redoutable aux salariés et plus redoutable aux bandits, c'est une œuvre difficile et presque héroïque. Quel est le gouvernement, quel est le Parlement qui aura le courage de l'assumer ? »¹⁹

19. « Contre le crime », *L'Humanité*, 29 mars 1912.